

cation et leurs œuvres on n'oubliera les Nicole, les Duvergier de Hauranne, les Lemaitre, les Ant. Arnauld, les Lancelot, les Racine, les Boileau, les Pascal et tant d'autres hommes éminents que forma Port-Royal. Mais les méthodes remarquables de cette maison, quoique différentes sur bien des points de celles des Jésuites, n'en procédaient pas moins par voie indirecte du mouvement imprimé à l'éducation par ces religieux.

Les nombreux et éclatants succès que les disciples de saint Ignace avaient obtenus dans l'enseignement, depuis un siècle, leur avaient acquis la faveur générale.

Nous avons fait connaître sommairement, au commencement de cet essai, qu'elle était la méthode philosophique professée à Lyon par le Père de la Chaize. C'était une sorte d'eccléctisme adopté depuis longtemps par les Jésuites dans toutes les branches de l'enseignement et principalement dans la philosophie. Les Jésuites avaient donné dès le début une grande largeur à l'étude de cette science resserrée jusqu'alors dans les étroites formules de la scolastique, et le Père Maldonat, en particulier, avait inauguré cette méthode au collège de Clermont, à Paris, aujourd'hui Lycée Louis-le-Grand, dès l'an 1564 (1).

Pour en finir avec cette intéressante question, nous croyons devoir citer un passage concluant sur cette matière que nous empruntons au curieux ouvrage de M. Vallet de Viriville, sur *l'instruction publique* (2). Le lecteur n'oubliera pas que l'auteur est loin d'être un apologiste de la compagnie de Jésus. Son langage est donc uniquement inspiré par l'amour de la vérité. Ce fragment servira comme d'introduction naturelle aux lettres du Père de la Chaize, au général de son ordre, lettres relatives

(1) Si le lecteur est désireux d'approfondir cette question, nous l'engageons à lire le savant et consciencieux ouvrage du P. Prat, intitulé : *Maldonat et l'Université de Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*.

(2) *Hist. de l'instruction publ. en Europe et principalement en France*, par M. Vallet de Viriville, professeur auxiliaire à l'École nationale des Chartes. Paris, in-4°. 1849.